

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

Communication du Secrétaire Général Adjoint du Ministère de
l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du
Territoire, Chef de la Délégation du Niger à la 75^{ème} session du
Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations
unies pour les Réfugiés

Genève, les 14 et 18 octobre 2024

Madame la Présidente du Comité Exécutif, Dr Katharina Stasch,

Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellences,

Distingués Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant tout propos, de vous transmettre les chaleureuses salutations du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire du Niger que je représente aux présentes assises.

Je me réjouis de prendre part, au nom de mon pays à cette 75^{ème} session du Comité Exécutif du Programme du Haut-

Commissariat des Réfugiés pour aborder, une fois encore, la situation des déplacés forcés dans le monde en perte de repère , dans un contexte mondial où la solidarité semble être confinée dans les chaînes de mots sans véritable prise en compte au sein des communautés qui en ont tant besoin.

Nous le disons lorsqu'on aborde un tel sujet parce qu'en regardant avec plus d'attention notre propre contexte sahélien, particulièrement l'espace de la Confédération des Etats du Sahel, on bute sur une situation qui se caractérise par un nombre important de déplacés forcés internes, des réfugiés et des migrants auxquels s'ajoutent de nationaux retournés.

Madame la Présidente,

En décembre de l'année passée, nous nous sommes retrouvés dans cette même ville pour

prendre environ 2000 engagements dont nous nous devons d'évaluer la mise en œuvre.

Il me plaira de rappeler les principes de neutralité, d'impartialité, d'humanisme et d'indépendance qui sous tendent toute action humanitaire et d'appeler l'attention de l'ensemble de membres de la communauté internationale sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour épargner le domaine humanitaire des considérations géopolitiques et géostratégiques, et ne viser que l'intérêt des personnes vulnérables au nom desquels cette action est convenue.

Dans le même sens, nous estimons que d'importants moyens techniques et financiers doivent être mobilisés pour la prise en charge véritablement efficace des besoins de personnes concernées sans considération de leur origine.

Madame la Présidente,

Les questions de l'éducation pour tous, de changement climatique et les solutions durables à l'endroit des réfugiés et des personnes déplacées sont toujours d'actualité.

Je puis vous assurer que mon pays, le Niger honorera ses engagements en comptant aussi bien sur ses propres moyens que sur l'appui des autres membres de la communauté internationale.

Pour y parvenir, un comité de suivi sera bientôt mis en place et une feuille de route sera dégagée.

En ce qui concerne la prévention de l'apatridie, il me plait de rappeler l'informatisation en cours du système de

l'état-civil qui prévoit de ne laisser personne en dehors.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Niger a entrepris une réforme de sa loi d'asile en vue d'intégrer en plus de la détermination du statut de réfugiés, la détermination du statut d'apatridie, la mise en place d'une Commission Nationale d'Eligibilité au statut de réfugiés et d'Apatridie (CNERA).

En outre, en terme d'avancée en matière de protection et d'assistance aux personnes déplacées internes, la loi y relative a été adoptée en décembre 2018, faisant du Niger le premier Etat d'Afrique francophone à domestiquer la convention de Kampala.

Aussi et en vue de respecter ses engagements, des campagnes majeures d'enregistrement biométriques des faits d'état-civil sont organisées, l'enregistrement biométrique va permettre de constituer des bases de données inter opérables et sécurisées.

Carrefour de la migration par excellence de par sa position géographique, le Niger accueille des réfugiés et personnes déplacées de diverses nationalités.

Ainsi, les statistiques de 2024 font ressortir plus de 900 000 réfugiés, déplacés internes, demandeurs d'asile et retournés, plus de 3000 migrants enregistrés dans les centres de l'OIM à la date du 11 octobre 2024.

A ces défis, vient s'ajouter la situation des inondations ayant occasionnées des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants. Le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie et le gouvernement de la Transition ont pris les dispositions nécessaires afin d'apporter l'appui et le soutien moral aux familles sinistrées.

Avant de terminer mon propos, je tiens à exprimer toute notre reconnaissance à la communauté humanitaire et l'UNHCR pour le soutien multiforme apporté à notre pays dans le cadre de la protection des personnes réfugiés et autres personnes déplacées.

Je vous remercie de votre aimable attention.